

Dépôt de la contre-expertise d'Action Citoyens(nes) sur l'état structural de l'hôtel de ville
La contre-expertise entérine la plupart des conclusions du rapport de la municipalité

COMPTON, le 16 janvier 2019 – La municipalité de Compton a accueilli avec satisfaction les conclusions de la contre-expertise technique sur le bâtiment de l'hôtel de ville réalisée pour le compte du groupe Action Citoyens(nes) de Compton et déposée le 14 janvier. Ce deuxième rapport avait été autorisé par la cour et la municipalité s'était conformée entièrement à cette décision.

Le maire de Compton, Bernard Vanasse, a mentionné que « ce nouveau rapport démontre que les analyses de la municipalité et de la firme SMi étaient justes et fidèles à la réalité. Pris dans sa totalité, le rapport qui vient d'être déposé semble confirmer les conclusions et les recommandations de notre ingénieure et ne semble pas contester l'intégrité déficiente des structures du bâtiment, mais bien les coûts qui y sont associés à 91 134\$ près ».

En effet, les conclusions de l'ingénieur embauché par Action Citoyens(nes) de Compton stipulent que *la plupart des défauts identifiés par SMi ont pu être constatés lors de la visite de reconnaissance (...) et que les recommandations effectuées semblent raisonnables par rapport à l'état général du bâtiment. La contre-expertise conclut également que les défauts structuraux constatés et les recommandations de SMi sont raisonnables. Notons que la recommandation finale de SMi stipule qu'il est plus judicieux d'investir dans un nouveau bâtiment que de préserver l'ancien.*

« Tout au long des procédures légales et des échanges avec la population, nous avons toujours été transparents. Nous avons sans cesse gardé en tête que nous avons le devoir et la responsabilité de prendre la décision la plus avantageuse pour la communauté. En franchissant cette nouvelle étape, nous espérons que cela nous permettra de tourner la page et de travailler avec toute la population pour la réalisation de cet important projet qui fera la fierté de toute la communauté », a poursuivi monsieur le maire Vanasse.

La démolition et la construction d'un nouvel hôtel de ville semblent, encore aujourd'hui, la meilleure option possible. Rappelons d'abord que la démarche découle entre autres d'un manque d'espace dans le bâtiment actuel. Aussi, advenant que la municipalité décide de réparer le bâtiment actuel, il n'en demeure pas moins qu'une mise aux normes serait nécessaire, notamment avec l'ajout d'un ascenseur. C'est cette mise aux normes qui constitue la plus grande partie des dépenses. Sur cet élément, le rapport du groupe Action citoyens(nes) est muet. De plus, lors de travaux de rénovation, il y a toujours des éléments imprévus qui s'ajoutent, qui n'avaient pas été identifiés lors des inspections et qui viennent gonfler les coûts. À cet effet, la contre-expertise déposée aujourd'hui suggère, qu'en cas de travaux correctifs au bâtiment, des inspections devraient être réalisées tous les 5 ans pour s'assurer de la stabilité des structures, ce qui nécessite évidemment des montants supplémentaires et suppose que l'argent investi pour la réparation pourrait s'avérer inutile après 5 ans.

En contrepartie, le projet de construction actuellement sur la table répondra aux normes en matière de sécurité, sera accessible aux personnes à mobilité réduite et sa superficie permettra de mettre des salles de réunion à la disposition des organismes locaux. « Nous venons aussi confirmer les points de service de la Caisse Desjardins et du bureau de poste. Le conseil est très fier d'assurer la poursuite de ces services à Compton et d'offrir un hôtel de ville à la hauteur des attentes et des besoins de la population », a conclu le maire Vanasse visiblement heureux de la tournure des événements.

Tableau synthèse des estimations pour la réparation		
Nature des travaux	Action citoyens(nes) de Compton	Municipalité de Compton
Réparation de la structure	363 866\$	455 000\$
Mise aux normes obligatoire	?	730 000\$
Total	363 866,10\$ + ?	1 185 000\$

-30-

Pour information

Bernard Vanasse
Maire
(819) 835-5584
(819) 620-2574

Philippe de Courval
Directeur général
(819) 835-5584
(819) 345-7516